

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26123</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

SEANCE du : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean-François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pouvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

Secrétaire de séance : Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Souscription d'un emprunt de 1 600 000 € au budget principal

Document annexé et présenté en séance.

Le budget primitif 2026 a été voté le 2 mars 2026. Il est prévu une enveloppe de 3 100 000.00 € pour le budget principal.

Dans un premier temps, il a été demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 1 600 000.00 €, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle ;
- Soit à taux variable sur 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition surlignée (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le document annexé ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260518-DG_DEL_2026_123-DE
 Date de télétransmission : 20/05/2026
 Date de réception préfecture : 20/05/2026